



ELEVAGE



# CREER ET METTRE EN PLACE SON PLAN DE BIOSECURITE

Les +

## AVANTAGES

- > **Bénéficiez de l'expérience terrain de votre conseillère qui travaille dans un réseau interdépartemental. Elle forme également 100 stagiaires tous les ans à la biosécurité.**
- > **Obtenez un conseil objectif, de proximité et neutre.**

*Personnaliser et optimiser la mise en place des obligations réglementaires en biosécurité :*

- *Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire.*
- *Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.*



**PUBLIC**

Exploitant agricole commercialisant des volailles et / ou des porcs

# Plan de biosécurité

## Nos solutions d'accompagnement



**Vous accompagner dans la mise en place et la rédaction de votre plan de biosécurité :**

➤ **Création des plans de situation et de gestion des flux**

➤ **Rédaction des protocoles adaptés à votre exploitation et des documents d'enregistrement**

*Les documents sont rédigés sous la responsabilité de l'agriculteur en fonction des éléments communiqués à la conseillère. Les enregistrements et les futures actualisations des protocoles sont réalisés par l'agriculteur.*



**Conseil individualisé et personnalisé**



**Suivi téléphonique durant la prestation**



**Visite de l'exploitation**



**Remise d'un compte rendu selon le forfait choisi :**

- **Plans de situation et de gestion des flux**

- **Protocoles adaptés à votre exploitation et documents d'enregistrement**

### DURÉE

Remise du compte-rendu 1 mois maximum après la visite



### TARIF

- Plans de situation et de gestion des flux : 405.00€ HT
- Protocoles et documents d'enregistrement : 405.00€ HT
- Plans de situation et de gestion des flux, protocoles et documents d'enregistrement : 810.00€ HT

## Vos interlocuteurs

### Elodie KLEIN,

Conseillère Petits Elevages et Diversification  
Viande  
Tél 04 68 11 79 89 ; Port 06 83 69 87 42  
elodie.klein@aude.chambagri.fr

Modalité et conditions de vente sur demande.

### Chambre d'agriculture de l'Aude

ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE cedex 9  
Tel : 04 68 11 79 79 - Fax : 04 68 71 48 31  
services.generaux@aude.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AUDE